

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête
parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tussy
en Haute Savoie

ENQUETE PUBLIQUE

Du 29 novembre au 17 décembre 2021

PREFECTURE HAUTE-SAVOIE

3 0 DEC. 2021

ARRIVÉE

**CONCERNANT L'ENQUETE PARCELLAIRE N°2 RELATIVE
A L'AMENAGEMENT DE LA RD 1508 ENTRE SILLINGY ET
EPAGNY METZ TESSY**


HAUTE-SAVOIE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SILLINGY



**RAPPORT D'ENQUETE ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

RAPPORT

1 Généralités	p 4
1.1 Préambule	
1.2 Objet de l'enquête publique	
1.3 Cadre législatif et réglementaire	
1.4 Rappel du projet	
2 Préparation de l'enquête	p 6
2.1 Réunion avec le responsable du projet	
2.2 Publicité, information du public	
2.3 Etude du dossier	
2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête	
2.5 Vérification des affichages	
2.6 Visite des lieux	
3 Déroulement de l'enquête	p 8
3.1 Procédure	
3.1.1 Mise à disposition du dossier	
3.1.2 Permanences	
3.1.3 Formalités de clôture (registre, certificat d'affichage)	
3.2 Remarques du public	
3.2.1 Visites pendant les permanences	
3.2.2 Observations écrites dans le registre	
3.2.3 Observations reçues par courrier	
3.2.4 Synthèse des observations	
3.3 Analyse des observations	
3.4 Notification aux personnes concernées	
3.5 Notification du procès verbal d'enquête et mémoire en réponse	
4 Bilan de l'enquête	p 11
4.1 Climat général en cours d'enquête	

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête
parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy
en Haute Savoie

- 4.2 Conditions réglementaires
- 4.3 Conditions pratiques

5 Annexes

- 5.1 Procès verbal de synthèse
- 5.2 Mémoire en réponse
- 5.3 Certificats d'affichage
- 5.4 Notification aux propriétaires

p 12

DEUXIEME PARTIE :

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

p17

1 Références

p17

2 Objet de l'enquête publique

p19

3 Exposé des motifs et conclusions

3.1 Exposé des motifs

p22

3.2 Conclusions du commissaire enquêteur

p24

1.4 RAPPEL DU PROJET

Il s'agit pour le Département de la Haute-Savoie, en qualité de Maître d'ouvrage de l'opération, de réaliser l'aménagement de la RD 1508 sur les communes d'EPAGNY, POISY, SILLINGY, LA BALME DE SILLINGY. Par arrêté préfectoral n° 2018-0076 du 15/11/2018,, le Préfet de la Haute- Savoie a déclaré le projet d'utilité publique.

La R.D. 1508 relie Bellegarde dans le département de l'Ain à Ugine dans le département de la Savoie. Sa section Bellegarde-Annecy, longue de 35 km, constitue pour Annecy le principal accès à l'autoroute A40 par l'échangeur d'Eloise, et assure une fonction de transit local et d'échange avec les zones traversées.

La zone d'étude s'insère entre :

- la déviation de la Balme mise en service en octobre 2011,
- et le projet d'amélioration de l'échangeur d'Epagny-Gillon (giratoire, bretelle) dont les travaux sont en cours.

L'enquête parcellaire n°2 concerne la commune de SILLINGY, entre le giratoire de Seysolaz et la limite est de la commune de Sillingy sur la RD 1508.

2 PREPARATION DE L'ENQUETE

2.1 Réunion avec le responsable du projet :

Des contacts téléphoniques avec les services concernés de la préfecture de la Haute Savoie et les représentant de TERACTION représentant du maitre d'Ouvrage m ont permis d'obtenir des informations sur la procédure en cours.

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy en Haute Savoie

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

VU, l'ouverture par le Maire de la Commune du registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de SILLINGY,

Après ses 3 permanences, rédige le présent rapport d'enquête publique.

1.2 OBJET DE L'ENQUETE

Par arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2018-076 du 15 novembre 2018, Monsieur le Préfet de la Haute Savoie a déclaré d'utilité publique l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz tessy.

Par arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2021 - 080, Monsieur le Préfet de la Haute Savoie a décidé de la tenue d'une enquête parcellaire N°2 relative au projet d'aménagement de la RD1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy pour la section entre le carrefour giratoire de Seysolaz et la limite est de la commune de Sillingy

1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La présente dossier enquête parcellaire N°2 concerne les travaux d'aménagement des RD 1508 et 908b. Elle est réalisée conformément à la procédure prévue par les articles L131-1 et R131-1 et suivants du Code de l'Expropriation ainsi que les articles R123-3 et suivants du Code de la voirie routière. L'enquête publique est nécessaire à l'expropriation des terrains concernés, dans la mesure où la maîtrise foncière n'est pas assurée totalement par le maître d'ouvrage sur le périmètre du projet.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT

1 GENERALITES

1.1 PREAMBULE

Je soussigné Pierre MARIN, commissaire enquêteur,

VU, l'arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2021 - 080 du 05 octobre 2021 de Monsieur le Préfet de la Haute Savoie décidant l'ouverture d'une enquête parcellaire N°2, relative à l'aménagement de la RD1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy se déroulant du 29 novembre au 17 décembre 2021 inclus,

VU, les avis au public par voie de presse et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la commune de SILLINGY faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que la notification aux différents propriétaires concernés

2.2 Publicité, information du public :

L'avis d'enquête a été apposé à compter du 19 novembre 2021 sur les panneaux d'affichage et sur le site de la mairie de SILLINGY.

Les avis ont également été insérés dans les annonces légales du journal suivant :

2021 " Le Dauphiné Libéré " en dates des 19 novembre et 3 décembre

2.3 Etude du dossier:

Les pièces constituant les dossiers soumis à l'enquête sont les suivantes :

Enquête parcellaire :

- 1 - Plan parcellaire section 4
- 2 - Etat Parcellaire
- 2 - Note synthétique de présentation de l'opération

Enfin un registre destiné à recevoir les observations du public en mairie de SILLINGY

2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête:

J'ai effectué le 29 novembre 2021 le contrôle de chacune des pièces du dossier mis à l'enquête et le paraphe du registre d'enquête.

2.5 Vérification des affichages:

J'ai effectué le 29 novembre 2021 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique.

2.6 Visite des lieux:

J'ai effectué le 29 novembre 2021 une visite du site qui sera aménagé.

3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1 Procédure:

3.1.1 Mise a disposition, du 29 novembre au 17 décembre 2021 inclus, en mairie de SILLINGY, aux jours et dates d'ouverture, d'un dossier d'enquête, et d'un registre d'enquête ouvert coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

3.1.2 Permanences assurées par le commissaire enquêteur

A la mairie de SILLINGY les jours suivants :

- * lundi 29 novembre 2021 de 9h00 à 11h00
- * mardi 7 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- * vendredi 17 décembre 2021 de 14h00 à 17h00

3.1.3 Formalités de clôture :

- Les registres d'enquête ont été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le vendredi 17 décembre 2021 à 17 h 01

- Le certificat d'affichage a été fourni par la mairie de SILLINGY et joint en annexe.

3.2 Remarques du public:

Au total 9 personnes ou groupes de personnes ont rencontré le commissaire enquêteur lors des permanences sans intervention au registre mais ont déposé verbalement des doléances.

3.2.1 Visites pendant les permanences:

Chaque permanence a fait l'objet d'un compte rendu qui a été annexé au registre d'enquête.

3.2.2 Observations écrites dans le registre:

Aucune personne n'est intervenue dans le registre d'enquête.

3.2.3 Observations reçues par courrier:

Un seul courrier reçu, celui de M. Dalmaz Gilles m informant qu'il a consulté les documents mis en ligne sur le site de la préfecture de la Haute Savoie. Pas de questions sur le projet objet de l'enquête.

3.2.4 Synthèse des observations:

- **Visite de Mme COVAS** propriétaire de terrain sur le site du projet parcelle C 799 qui voulait vérifier qu'elle n'était pas concernée par le projet ce qui est le cas.
- **Visite de MM DELOZANNE Gérard et SUZANNE ; Mme TISSOT Valérie, M. Henri MATEIS, propriétaires à Sillingy impasse du bief.** Ces personnes souhaitaient avoir des infos sur le projet aux abords de leur domicile, notamment sur la conservation et le renforcement du merlon qui constitue une protection phonique appréciée. Je leur ai conseillé de prendre contact avec M. ROCHERON des services départementaux.
- **Visite de Mme MASSON Annick, propriétaire route de l'oratoire,** qui souhaitait avoir des infos sur le projet.
- **Visite de M. FONTAINE Philippe, représentant Mme FONTAINE Simone propriétaire 185 route d'Epagny,** souhaitait avoir des infos générales sur le projet.
- **M. de OLIVEIRA SEIXAS Georges** propriétaire à Sillingy souhaite avoir des infos sur le déroulement des travaux. Je lui conseille de contacter M. Rocheron. Il souhaite également voir régularisée la promesse de vente qu'il a déjà signée pour ce projet.

3.3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

Les observations formulées à l'occasion de l'enquête peuvent être classées en 4 thèmes :

THEMES DEGAGES	OCCURENCES
Acquisition de terrain antérieure à régulariser	1
Protection phonique	1
Infos générales	5

3.4 Notification de l'avis d'enquête aux personnes concernées:

Selon l'attestation établie par le cabinet TERACTION, maître d'ouvrage délégué, tous les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une notification individuelle par lettre recommandée ou par voie d'huissier conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

3.5 Notification du Procès verbal d'enquête et mémoire en réponse:

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur a rédigé un procès verbal d'enquête avec une synthèse des observations formulées lors de l'enquête.

Ce document a été remis au cabinet TERACTION représentant du maître d'ouvrage le lundi 19 décembre 2021.

Un courrier électronique en réponse été formulé en date du 22 décembre 2021

4 BILAN DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4.1 Climat général et incidents relevés au cours de l'enquête :

Les personnes venues déposer pendant l'enquête se sont montrées responsables et conscientes de l'intérêt général de la démarche.
Aucun incident notable ne s'est produit pendant l'enquête

4.2 Conditions règlementaires:

L'enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD1508 s'est déroulée régulièrement et règlementairement. Toutes les formalités requises par l'arrêté pour la régularité de la présente enquête relevant de la mairie de SILLINGY et du commissaire enquêteur ont été effectuées.

4.3 Conditions pratiques:

Trois permanences se sont tenues dans les locaux de la mairie de SILLINGY. Les conditions d'accueil du public ont été favorables, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations par le public a bénéficié du soutien efficace du personnel de la mairie.

Fait à SEYNOD le 28 décembre 2021

Le commissaire enquêteur

Pierre MARIN



Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy en Haute Savoie

5 ANNEXES

5.1 Procès verbal de synthèse de l'enquête

Remis à M. le Président du conseil départemental de la Haute Savoie sous couvert de Mme Sylvie CHEDIN de la Société TERACTION représentant le Maître d'ouvrage à la clôture de l'enquête.

Références :

- arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2021 - 080 de M. le Préfet de la Haute Savoie prescrivant l'enquête publique en date du 05 octobre 2021
- Article R123-18 du code de l'environnement sur la transmission des observations au responsable du projet

Pièces jointes :

- Comptes rendus des permanences tenues en mairie de SILLINGY

Monsieur le Président,

En application des textes cités en référence, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD1508 entre Sillingy et Epagny Metz qui s'est déroulée du 29 novembre au 17 décembre 2021 inclus en mairie de SILLINGY.

RAPPEL DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

3 permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur en mairie de SILLINGY:

- lundi 29 novembre 2021 de 09h00 à 11h00
- mardi 7 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- vendredi 17 décembre 2021 de 14h00 à 17h00

INSCRIPTIONS AU REGISTRE :

Aucune personne n'est intervenue au registre d'enquête.

VISITES PENDANT LES PERMANENCES :

9 personnes ou groupes de personnes ont rencontré le commissaire enquêteur.

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy en Haute Savoie

- **Visite de Mme COVAS** propriétaire de terrain sur le site du projet C 799 qui voulait vérifier qu'elle n'était pas concernée par le projet ce qui est le cas.
- **Visite de MM DELOZANNE Gérard et SUZANNE ; Mme TISSOT Valérie, M. Henri MATEIS, propriétaires à Sillingy impasse du bief.** Ces personnes souhaitaient avoir des infos sur le projet aux abords de leur domicile, notamment sur la conservation et le renforcement du merlon qui constitue une protection phonique appréciée. Je leur ai conseillé de prendre contact avec M. ROCHERON des services départementaux.
- **Visite de Mme MASSON Annick, propriétaire route de l'oratoire,** qui souhaitait avoir des infos sur le projet.
- **Visite de M. FONTAINE Philippe, représentant Mme FONTAINE Simone propriétaire 185 route d'Epagny,** souhaitait avoir des infos générales sur le projet.
- **M. de OLIVEIRA SEIXAS Georges** propriétaire à Sillingy souhaite avoir des infos sur le déroulement des travaux. Je lui conseille de contacter M. Rocheron. Il souhaite également voir régularisée la promesse de vente qu'il a déjà signée pour ce projet.

DOCUMENTS REMIS PENDANT LES PERMANENCES :

Pas de document remis lors des permanences

COURRIERS RECUS PENDANT L'ENQUETE :

Un seul courrier reçu, celui de M. Dalmaz Gilles m informant qu'il a consulté les documents mis en ligne sur le site de la préfecture de la Haute Savoie. Pas de question sur le projet objet de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur, je vous invite à produire et à m'adresser un éventuel mémoire en réponse sur les observations faites pendant l'enquête avant le 04 janvier 2022.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le commissaire enquêteur,

Pierre MARIN

5.2 Mémoire en réponse du chef de projet



DIRECTION GENERALE ADJOINTE INFRASTRUCTURES ET MOBILITES
Direction des Routes
Direction Adjointe Grands Projets
23 rue de la Paix - CS 32444 - 74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 21 16 – F / 04 50 33 21 17

Annecy le 22 décembre 2021

Enquête publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'enquête parcellaire n°2 pour
l'aménagement de la RD1508 entre Sillingy et Epagny Metz-Tessy
Observations du chef de projet en réponse au procès-verbal de synthèse

Références :

- arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2021 - 080 de M. le Préfet de la Haute Savoie prescrivant l'enquête publique en date du 05 octobre 2021
- Article R123-18 du code de l'environnement sur la transmission des observations au responsable du projet

Monsieur le Commissaire Enquêteur

En application des textes cités en référence, vous m'avez communiqué les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête parcellaire n°2 pour l'aménagement de la RD1508 entre Sillingy et Epagny Metz-Tessy qui s'est déroulée du 29 novembre au 17 décembre 2021 inclus en mairie de SILLINGY.

Mes observations sur les visites pendant les permanences sont les suivantes :

- Visite de Mme COVAS : Pas d'observation
- Visite de MM. DELOZANNE Gérard et SUZANNE ; Mme TISSOT Valérie, M. Henri MATEIS, propriétaires à Sillingy impasse du bief : Le merlon existant qui constitue une protection phonique du lotissement sera conservé. Le Département n'a pas d'obligation réglementaire de le renforcer.
- Visite de Mme MASSON Annick : Pas d'observation
- Visite de M. FONTAINE Philippe : Pas d'observation
- Visite de M. OLIVEIRA SEIXAS Georges : Sans objet. Cette personne est en fait concernée par une acquisition foncière relevant d'une enquête parcellaire antérieure.

Sur le courrier de M. DALMAZ Gilles : Pas d'observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Le chef de projet

Charles Rocheron

**Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête
parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy
en Haute Savoie**

5.3 Certificat d'affichage

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

Commune de

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de SILLINGY certifie que l'avis d'enquête de M. le Préfet de la HAUTE-SAVOIE en date du 5 octobre 2021, prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire concernant le projet d'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz-Tessy pour la section entre le giratoire de Seysolaz et la limite Est de la commune de SILLINGY

a été affiché le 19 novembre 2021, avant l'ouverture de l'enquête dans la commune de SILLINGY

et qu'il est resté affiché pendant toute la durée de l'enquête,

notamment à la porte de la mairie et à tous les endroits désignés à cet effet ci-après, à savoir :

Fait à Sillingy le 17 décembre 2021
(date de clôture de l'enquête)

LE MAIRE
(cachet de la Mairie)

VU par le Commissaire-Enquêteur

A le

(date de la clôture de l'enquête
ou date de réception du dossier)



Le Maire,
Jean Sonnerat

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy en Haute Savoie

5.4 Notification aux propriétaires

Localisation :	RD 1508 - ENQUETE PARCELLAIRE - Section 4 : Entre le giratoire de Beysnoz et la Route EST de Sillingy	
Commune :	Projet d'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy	
Commune :	SILLINGY	
Date de notification :	22 décembre 2021	

Terrier	Nom, Prénoms	Enquête parcellaire		Mémoriser		Arrêté de cessibilité		Ordonnance de répartition		Saisie		Tribunal		Références de jurisprudence		Signification		Poursuite des actions		
		N° de couverture	Retour accusé	Notification	Retour accusé	Notif. de cessibilité	Retour accusé	Notif. de répartition	Retour accusé	Notif. Saisie	Retour accusé	Notif. Tribunal	Retour accusé	Notif. références	Retour accusé	DATE DU JUGEMENT	SIGNIFICATION PAR HUISSIER	Demande de perception	Retour accusé	
505	M. COFFRENEAU	03/11/2021	03/11/2021																	
506	M. OZ-ANDRE	03/11/2021	03/11/2021																	
	M. BESSON Jean-Michel Henri Raymond	03/11/2021	03/11/2021																	
	M. POLPARD Franck Emmanuel	03/11/2021	03/11/2021																	
	M. COPPARENT (AMER) AN DIER	03/11/2021	03/11/2021																	
	M. BESSE Philippe Claude	03/11/2021	03/11/2021																	
	Mme LEMARE Corinne Gisèle	03/11/2021	03/11/2021																	
	SYNDIC DE LA COPROPRIETE MEISE	03/11/2021	03/11/2021																	
	Mme BRUCHET (M) André Raymond	03/11/2021	03/11/2021																	
	M. ROBERT APRES DU BUD 272 0382	03/11/2021	03/11/2021																	
	M. ESCOFFIER Franck Edouard	03/11/2021	03/11/2021																	
Mme VERDEL (M) Franck Edouard	03/11/2021	03/11/2021																		
Mme TRAMON Genevieve Jeanne Françoise	03/11/2021	03/11/2021																		
M. TRUBIER Yves Marie François	03/11/2021	03/11/2021																		
Mme JOSEPHINE Bernadette Suzanne	03/11/2021	03/11/2021																		
M. TERRIER Jean-Paul Roger	03/11/2021	03/11/2021																		
Mme TERRIER Catherine Lucette Rosande	03/11/2021	03/11/2021																		
M. MONTFORT Roger Jean Marie Maurice	03/11/2021	03/11/2021																		
M. MONTFORT Coeur Roger	03/11/2021	03/11/2021																		
Mme TERRIER La Alice Françoise	03/11/2021	03/11/2021																		
M. VOLPI Stéphane	03/11/2021	03/11/2021																		
M. VOLPI Franck	03/11/2021	03/11/2021																		
M. GILLARD Michel Ernest François	03/11/2021	03/11/2021																		
M. MILLON Raymond Jean (représente Mme BF)	03/11/2021	03/11/2021																		
Mme DE BRULLA VERDEL Martine	03/11/2021	03/11/2021																		
509	M. FOURNIER-FRANCOIS Emmanuel	03/11/2021	03/11/2021																	
510	M. C. JETEC	03/11/2021	03/11/2021																	
511	M. SAMSE	03/11/2021	03/11/2021																	
512	M. HALFAIT OLIVIER	03/11/2021	03/11/2021																	
513	M. COSGON	03/11/2021	03/11/2021																	
M. COSGON Hyder	03/11/2021	03/11/2021																		
M. COSGON Mustafa	03/11/2021	03/11/2021																		
514	M. PALMAY (M) JEAN-FRANCOIS	03/11/2021	03/11/2021																	
515	M. PARRIS Franck Louis	03/11/2021	03/11/2021																	
516	Mme PARRIS Verde Marie Jeanne	03/11/2021	03/11/2021																	
517	M. MAIRE DE COMMUNES FIER ET LORES	03/11/2021	03/11/2021																	
M. BRUCHET (M) André Edouard	03/11/2021	03/11/2021																		
M. VERDEL Françoise Esthise	03/11/2021	03/11/2021																		
M. VERDEL Félix Edouard	03/11/2021	03/11/2021																		
M. VOLPI Stéphane	03/11/2021	03/11/2021																		
M. VOLPI Franck	03/11/2021	03/11/2021																		
M. GILLARD Michel Ernest François	03/11/2021	03/11/2021																		
M. MILLON Raymond Jean (représente Mme BF)	03/11/2021	03/11/2021																		
Mme DE BRULLA VERDEL Martine	03/11/2021	03/11/2021																		

DEUXIEME PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1 REFERENCES

Je soussigné Pierre MARIN, commissaire enquêteur,

**Vu l'arrêté N° PREF/DRCVL/BAFU/2019- 076 du 15 novembre 2018 de
Monsieur le Préfet de la Haute Savoie, déclarant d'utilité publique les
acquisition de terrains et les travaux nécessaires à la réalisation du projet
d'aménagement de la TD1508 avec mise à 2CX2 voies pour la mise en
place d'un bus à haut niveau de service sur les communes d'Epagny Metz
Tessy, la Balme de Sillingy, Poisy, et Sillingy,**

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tussy en Haute Savoie

VU, l'arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2021 - 080 du 05 octobre 2021 de Monsieur le Préfet de la Haute Savoie décidant l'ouverture d'une enquête parcellaire N°2, relative à l'aménagement de la RD1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tussy se déroulant du 29 novembre au 17 décembre 2021 inclus,

VU, les avis au public par voie de presse et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la commune de SILLINGY faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que la notification aux différents propriétaires concernés

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

VU, l'ouverture par le Maire de la Commune du registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de SILLINGY,

VU, la clôture du registre par le commissaire enquêteur,

VU, les certificats d'affichage délivré par la mairie de SILLINGY

VU, le rapport du commissaire enquêteur, document séparé en première partie, relatif au déroulement de l'enquête et aux observations déposées par le public,

VU, les diverses observations du public déposées pendant la durée de l'enquête,

Dépose mes conclusions motivées

2 OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il est apporté dans le dossier d'enquête l'information ci après :

La présente enquête parcellaire concerne une partie de la deuxième tranche d'aménagement, du giratoire de Seysolaz à la limite Est de la commune de SILLINGY (correspondant à la section 4). Toutefois, pour une meilleure compréhension, le projet est

resitué dans sa globalité ;

Il s'agit pour le Département de la Haute-Savoie, en qualité de Maître d'ouvrage de l'opération, de réaliser l'aménagement de la RD 1508 sur les communes d'EPAGNY, POISY, SILLINGY, LA BALME DE SILLINGY. Par arrêté préfectoral n°2018-0076 du 15/11/2018, le Préfet de la Haute-Savoie a déclaré le projet d'utilité publique.

La R.D. 1508 relie Bellegarde dans le département de l'Ain à Ugine dans le département de la Savoie. Sa section Bellegarde-Annecy, longue de 35 km, constitue pour Annecy le principal accès à l'autoroute 440 par l'échangeur d'Eloise, et assure une fonction de transit local et d'échange avec les zones traversées.

La zone d'étude s'insère entre :

- *la déviation de la Balme mise en service en octobre 2011*
- *et le projet d'amélioration de l'échangeur Epagny-Gillon dont les travaux sont en cours*

L'enquête parcellaire n°2 concerne la commune de SILLINGY - Section 4, située entre le giratoire de Seysolaz et la limite Est de la commune de SILLINGY.

2- Objectifs de l'opération

Les objectifs de cet aménagement sont :

- d'améliorer la fluidité du trafic sur la RD 1508 qui s'est fortement dégradé en raison de l'attrait de la zone d'activité commerciale d'Epagny Metz-Tussy et de Sillingy et au développement soutenu de l'urbanisation de l'axe Nord-Ouest de l'agglomération d'Annecy constitué par la RD 1508,*
- de créer un itinéraire pour un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), en site propre puis sur voies partagées de la RD 1508,*
- d'offrir des cheminements sécurisés pour les cycles et les piétons,*
- d'assurer la sécurité de ces différentes catégories d'usagers.*

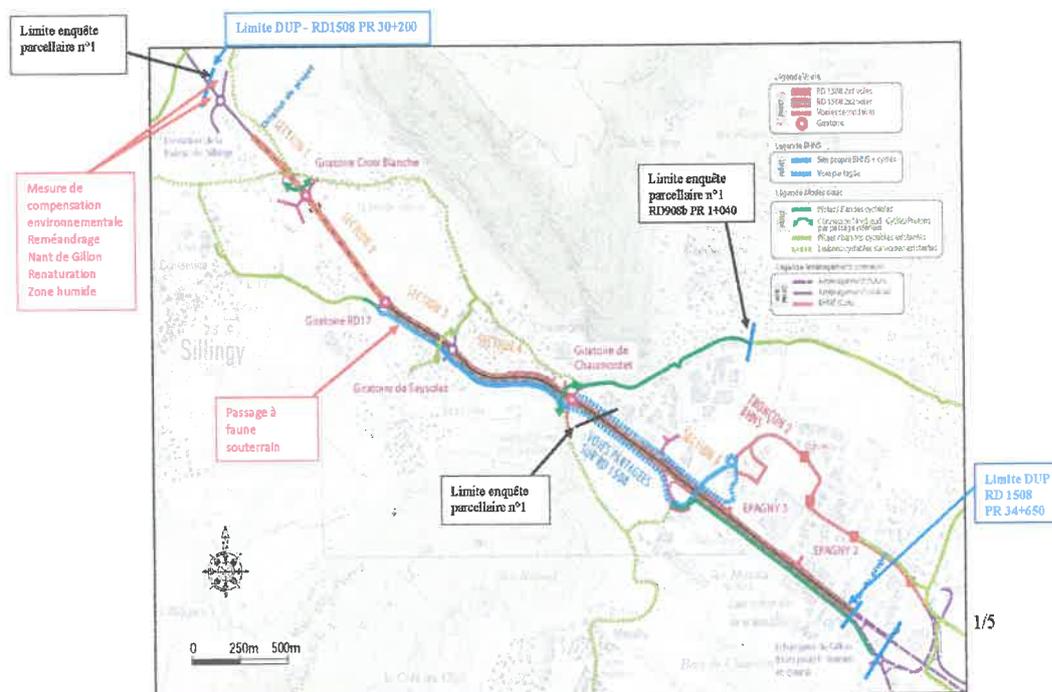
Les emprises soumises à cette enquête parcellaire, correspondant à la section 4 de la deuxième tranche de l'opération, sont situées sur la commune de SILLINGY.

La partie située plus à l'Est, notamment sur la commune d'EPAGNY METZ-TESSY, n'est pas comprise dans cette enquête. Elle fera l'objet d'une autre tranche d'aménagement.

Des négociations amiables sont en cours depuis quelques mois. Au vu de la situation actuelle et de certaines successions non réglées, afin de s'assurer de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement, une enquête parcellaire est nécessaire.

Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy en Haute Savoie

Présentation des aménagements



3 EXPOSE DES MOTIFS ET CONCLUSIONS

3.1 Exposé des motifs:

3.1.1 Sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique :

Considérant, avant l'ouverture de l'enquête, les affichages et les mesures d'information auprès du public ;
Considérant les conditions de tenue des permanences au cours desquelles le public est venu déposer dans le calme en fournissant , pour la plupart, une argumentation claire et étayée ; que toutes les observations du public ont été complètement recueillies ; que l'enquête s'est déroulée sans aucun incident ;

Considérant le rapport d'enquête relative au projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèses des observations du public, une analyse des remarques produites pendant l'enquête;

J'estime que l'enquête s'est déroulée réglementairement et qu'elle a été conduite en toute indépendance ; que la procédure d'enquête Parcellaire N°2 pour l'Aménagement de la RD1508 est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur

3.1.2 Sur la composition et la teneur du dossier:

Considérant que l'article R123-8 du code de l'environnement dispose que le dossier soumis à l'enquête doit comprendre les pièces et avis exigés par la réglementation et législation applicables au projet ;

Considérant la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête et énumérée au paragraphe 2.3 du rapport d'enquête, leur indexation, leur hiérarchisation, leur lisibilité ;

Considérant que le dossier a été conservé complet du début à la fin de l'enquête ;

J'estime que les conditions réglementaires de présentation du dossier à l'enquête publique ont été remplies.

3.1.3 A propos de la concrétisation d'une promesse de vente antérieure :

Éléments apportés par le mémoire en réponse du chef de projet:

Sans objet par rapport à l'enquête. Cette personne est en fait concernée par une acquisition foncière relevant d'une enquête parcellaire antérieure.

Avis du commissaire enquêteur :

Compte tenu de la réponse apportée par TERACTION, je considère que le maître d'ouvrage prendra toute disposition pour concrétiser rapidement la promesse de vente signée.

3.1.4 Sur la conservation et le renforcement d'un merlon de terre existant :

Éléments apportés par le mémoire en réponse du chef de projet:

Le merlon de terre existant qui constitue une protection phonique du lotissement sera conservé. Le Département n'a pas d'obligation réglementaire de le renforcer.

Avis du commissaire enquêteur :

L'engagement pris par le maître d'ouvrage de conserver ce merlon me paraît salubre. Son renforcement avec des remblais excédentaires du chantier serait apprécié par les riverains.

3.2 CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les présentes conclusions sont établies

- à l'issue d'une période d'enquête de 19 jours et la tenue de 3 permanences dans la commune de SILLINGY
- après une étude attentive et approfondie du dossier
- après une visite des lieux
- après des échanges avec le maître d'ouvrage et son représentant.

Sur la forme :

Les conditions de déroulement de l'enquête conjointe ont respecté la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse ainsi que l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet dans la commune concernée. L'affichage réglementaire a été maintenu tout au long de l'enquête conjointe.

Dans le cadre de l'enquête parcellaire et conformément aux dispositions du code de l'expropriation des envois recommandés avec accusés de réception ont été adressés à tous les propriétaires ou ayant droit justifiant d'un titre de propriété dans le projet.

**Enquête Publique du 29 novembre au 17 décembre 2021 concernant l'Enquête
parcellaire N°2 pour l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tussy
en Haute Savoie**

Sur le fond :

L'enquête parcellaire a pour but d'identifier avec précision les parcelles et droits réels immobiliers dont l'acquisition est nécessaire à la première tranche de l'aménagement de la RD1508 ainsi que leurs propriétaires et autres titulaires des droits immobiliers sur ces biens ou toute autre personne intéressée.

Considérant que les observations orales et écrites enregistrées au cours de l'enquête n'ont fait apparaître aucun élément objectif motivé permettant de remettre en cause le périmètre de l'enquête parcellaire,

Considérant l'avis favorable avec recommandation de la commission d'enquête sur l'utilité publique du projet,

**TOUTES CES MOTIVATIONS ETANT EXPOSEES, LE COMMISSAIRE
ENQUETEUR ESTIME :**

**QU'IL Y A LIEU D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE SUR LE DOSSIER
D'ENQUETE PARCELLAIRE N°2 POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD1508
ENTRE SILLINGY ET EPAGNY METZ TESSY .**

Fait à SEYNOD le 28 décembre 2021

Le commissaire enquêteur

Pierre MARIN

